

Image not found or type unknown



suspension de pension alimentaire

Par **inesab**, le **07/04/2010** à **17:01**

Bonjour,

Je vous écris car mon ex conjoint ne paye plus la pension alimentaire, partiel depuis mars 2009 et il ne paye plus totalement depuis Septembre 2009. Actuellement il a fait une demande de surendettement et a demandé au JAF une suspension de pension alimentaire, pour quelle raison le JAF pourrait l'accepter, en sachant qu'il y a 3 enfant a ma charge, que je touche que la caf, et lui l'allocation chômage de l'armée...

J'espère que vous pourrait répondre a ma question.

Merci d'avance